

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DASES 367 G - Subvention (1 316 631 euros) relative à l'investissement du « pôle accueil » du centre de premier accueil humanitaire en direction des migrants primo-arrivants sans domicile fixe et en situation d'errance sur le territoire parisien mise en œuvre par l'association Emmaüs Solidarité - convention annuelle 2016

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2016, une subvention à Emmaüs Solidarité pour la construction du « pôle accueil » du dispositif de premier accueil ;

Sur le rapport présenté par Mme VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : il est attribué une subvention d'investissement au bénéfice d'Emmaüs Solidarité au titre de 2016 pour le projet suivant :

- une subvention de 1 316 631 € à l'association Emmaüs Solidarité, dont le siège social est situé 32, rue des Bourdonnais (1^{er}), pour la construction du « pôle accueil » du dispositif de premier accueil situé Boulevard Ney (Paris 18^{ème}) (n° SIMPA 24921 et n°2016_08605);

Article 2 : le versement de la subvention mentionnée à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec le bénéficiaire Emmaüs Solidarité d'une convention annuelle présentée en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer. Le versement de la subvention se réalisera conformément aux dispositions de l'article 14 de la convention annuelle précitée.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2016, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 204 - Rubrique : 583 - Nature 20422 - Ligne de subvention DF34024		
Emmaüs Solidarité	Construction de l'espace premier accueil Boulevard Ney (18ème arrondissement)	1 316 631 €
Total		1 316 631 €

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO